

PLAN DE RELANCE ENERGIE: Grandes Entreprises

Projet contribuant à une baisse des émissions de gaz à effets de serre : économie d'énergie, électrification, chaleur fatale, usage matière,...

AAP indusDECAR

1^{ère} clôture : 17 mai 21
2^{ème} clôture : 14 octobre 21



Critère d'éligibilité : dossier à l'ADEME

Investissement total > 3 millions d'€

- Projet ou grappe de projets (même site)
- Projet non éligible autres dispositifs ADEME
- Solutions matures industriellement

AIDE : 30% investissements éligibles

Cumulable avec les CEE

florine.moyon@ademe.fr
herminie.defreminville@ademe.fr

GUICHET ASP

Ouvert jusqu'en 2022



Critère d'éligibilité : Inscription site ASP

Investissement total < 3 millions d'€

Achat équipements d'une liste prédéfinie :

- Matériels pour récupération chaleur fatale
- Système de suivi et mesure performance
- Matériels spécifiques moins énergivores

AIDE : 30% du coût d'achat du matériel

Cumulable avec les CEE

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>

Projet de remplacement chaleur fossile par une production chaleur bas-carbone

AAP BCIAT

1^{ère} Clôture : 13 Mai 21
2^{ème} clôture : Oct 21

**Combustibles
Biomasses**

Condition d'éligibilité :
SUPERIEUR à 12 GWh / an

**AIDE : 45 % coûts
d'investissement
+
Surcoût combustible
(15 ans)**



christophe.roger@ademe.fr

AAP EnergieCSR

Clôture 14 Oct 21

**Combustibles Solides
de Récupération**

En substitution de
combustibles fossiles

**AIDE : 45 % coûts
d'investissement
+
Surcoût combustible
(15 ans)**



francois.humbert@ademe.fr

Sans oublier les
dispositifs
habituels :

Fonds Chaleur ADEME

- Biomasse (projets entre 1,2 et 12 GWh/an)
- Récupération chaleur fatale
- Raccordement à un réseau de chaleur
- Solaire thermique
- Géothermie

Dispositifs des CEE

- Récup chaleur/optimisation compresseur
- Récup chaleur/optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...

AAP ECOSYSH2

**AIDE : 25% à 55% des investissements
éligibles**

robin.amaz@ademe.fr
lucas.toussaint@hautsdefrance.fr

PLAN DE RELANCE ENERGIE

Petites et Moyennes entreprises

GUICHET ASP

Ouvert jusqu'en 2022



Critère d'éligibilité : Achat d'équipement(s) parmi la liste ci-dessous :

Matériels pour récupération de chaleur fatale :
Échangeurs thermiques (*hors compresseur et froid*),
chaudière de récupération, hotte, ORC, PAC...

Systèmes de suivi de performance :
Matériels de suivi production ou consommation,
matériels de régulation fours, chaudières, air,...

Matériels spécifiques peu énergivores :
Brûleur, chauffage infrarouge, désinfection UV, ...

Investissement total < à 3 millions d'€

**AIDE à l'achat : 50% Petites Entreprise
40% Moyennes Entreprise**
Cumulable avec les CEE

<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>
industrieEE-decarbonation@asp-public

TREMPIN pour la transition écologique des PME

Ouvert jusqu'en 2022



Critère d'éligibilité : Effectuer une ou des actions parmi la liste ci-dessous :

Etudes : bilan GES, étude ACT, aide MOE

Eclairage : étude de dimensionnement, achat LED

Transport : achat véhicule de service bas carbone

Pour bâtiment industriel :

Isolation bâtiment : combles, rampants, murs

Ventilation : installation double flux, GTB

EnR : géothermie, solaire, chaudière biomasse

**AIDE : forfait unitaire par actions
5 k€ min et 200 k€ max par entreprise**
Cumulable avec les CEE

marielle.divay@ademe.fr

Crédit d'Impôt pour la rénovation énergétique

Dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021



Critère d'éligibilité : effectuer des travaux parmi la liste ci-dessous

Pour locaux à usage tertiaire (bureaux, entrepôts, commerce) :

- isolation de combles, toitures, murs
- chauffe-eau solaire collectif
- pompe à chaleur (PAC)
- Ventilation simple ou double flux
- chaudière biomasse collective
- Régulation chauffage et ventilation

**AIDE : 30% des dépenses
25 k€ maximum par entreprise**
Cumulable avec les CEE

<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>

Prêt vert ADME - BPI

Prêt sans sureté, pour les entreprises qui souhaitent engager un projet de transition écologique et énergétique

Prêt Economies d'Énergies

Prêt pour financer des équipements éligibles aux CEE Industries et les prestations et travaux liés

Innovation

AAP EETE

Aide de 100k€ pour les projets innovants avec une externalité positive sur l'environnement
marie.tison@ademe.fr

Sans oublier les dispositifs habituels :

Fonds Chaleur ADEME

- Biomasse (projets entre 1,2 et 12 GWh/an)
- Récupération chaleur fatale
- Raccordement à un réseau de chaleur
- Solaire thermique
- Géothermie

Dispositifs des CEE

- Récup chaleur/optimisation compresseur
- Récup chaleur/optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...